



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Sri Lanka

Question écrite n° 30534

Texte de la question

Dans le courant du mois de novembre 2003, la Norvège a décidé de se retirer du processus de paix au Sri Lanka jusqu'à ce que sa présidente, Mme Chandrika Kumaratunga, et son Premier ministre, M. Ranil Wickremesinghe, résolvent leur différend politique. En effet, la présidente sri lankaise a retiré le contrôle des ministères de la défense, de l'intérieur et des médias au chef du Gouvernement, l'accusant d'avoir fait trop de concessions aux rebelles tamouls lors des pourparlers de paix. Elle a également suspendu le Parlement et brièvement décrété l'état d'urgence. Cette situation étant susceptible de relancer la terrible guerre civile qui a déchiré le Sri Lanka pendant des décennies, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer les initiatives que la France entend développer à destination de cet État afin que cette crise puisse trouver une solution satisfaisante dans les plus brefs délais.

Texte de la réponse

La France suit avec une attention particulière l'évolution de la situation à Sri Lanka, où elle soutient le processus de paix engagé au début de l'année 2002 entre le gouvernement srilankais et les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE). Après avoir connu des avancées significatives (cessez-le-feu, négociations directes), ce processus a connu une première phase de blocage avec le retrait du LTTE des négociations en avril 2003, le mouvement tamoul arguant de l'absence de progrès pour la reconstruction des zones dévastées par la guerre. La présentation par le LTTE, le 1er novembre dernier, de ses propositions pour une administration intérimaire dans le nord et l'est du pays pouvait laisser espérer une reprise des pourparlers. Le différend opposant le premier ministre, M. Ranil Wickremesinghe et la présidente, Mme Chandrika Kumaratunga, sur la direction des ministères de la défense, de l'intérieur et des communications, à la suite de la reprise de ces portefeuilles par le chef de l'Etat le 4 novembre dernier, a conduit à une nouvelle paralysie du processus de paix et provoqué la suspension de la médiation norvégienne. Le cessez-le-feu reste toutefois bien respecté par les parties, tant par le LTTE que par les autorités srilankaises, qui reconnaissent le rôle essentiel de vérification de la mission d'observation. Le chef de l'Etat srilankais a exprimé, à plusieurs reprises, sa volonté de respecter le cessez-le-feu et de poursuivre les négociations avec le LTTE. Avec ses partenaires de l'Union européenne, la France a marqué sa préoccupation sur les répercussions négatives que pourraient avoir les dissensions actuelles au sein de l'exécutif srilankais sur la poursuite du processus de paix. Elle a appelé la présidente et le premier ministre à continuer à travailler ensemble à la recherche d'une solution politique négociée au conflit tamoul. La France continuera, tant sur le plan bilatéral qu'avec ses partenaires de l'Union européenne, de soutenir les autorités srilankaises dans leurs efforts en vue d'aboutir, par la voie de la négociation, à une paix durable susceptible d'apporter à Sri Lanka la stabilité politique nécessaire à son développement.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30534

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 décembre 2003, page 9526

Réponse publiée le : 10 février 2004, page 1004